

2025-0069
2025-02-18

GROUPE

4

HERBICIDE

ADAMA DICAMBA 480

SOLUTION

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF : Dicamba, présent sous forme de sel de diglycolamine480 g /L

N° D'ENREGISTREMENT : 35431 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



ATTENTION

POISON

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX

**Pour l'aide médicale d'urgence appeler PROPHARMA au 1.877.250.9291 (24 heures sur 24)
En cas de déversement, de fuite ou un incendie, appeler INFOTRAC au 1.800.535.5053 (24 heures sur 24).**

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300 – 191 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba R3B 0X1
1-855-264-6262

CONTENU NET : 1 – 1000 L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

À propos de l'herbicide **ADAMA DICAMBA 480**

L'herbicide **ADAMA DICAMBA 480** supprime les mauvaises herbes à feuilles larges dans les céréales, le maïs de grande culture, les champs à travail réduit du sol (en présemis et jachère à travail réduit du sol), les graminées des parcours naturels et pâturages, les terres non cultivées (jachère d'été et chaume), la fétuque rouge, les graines de l'alpiste des canaries (*Phalaris canariensis*), les semis de graminées cultivées pour la semence et le fourrage, et les bleuets nains.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES

1. **ADAMA DICAMBA 480** ne devrait pas être appliqué sur ou près des arbres ou plantes à conserver.
2. Appliquer **ADAMA DICAMBA 480** lorsque la température de l'air se situe entre 10 et 25°C. Éviter l'application lorsqu'il y a un risque de chute brutale de la température au cours de la nuit suivante.
3. Ne pas contaminer les sources d'eaux d'irrigation ou d'usage domestique. Nettoyer à fond l'équipement d'application après usage.
4. Ne pas traiter les endroits où la pénétration de produit chimique dans le sol ou le lessivage de surface risque d'amener **ADAMA DICAMBA 480** en contact avec les racines de plantes à conserver.
5. Des dommages à la culture peuvent survenir si **ADAMA DICAMBA 480** est appliqué à un stade de croissance autre que celui recommandé.

NOTE : Les cultures qui sont soumises à des stress causés par les conditions environnementales, telles qu'un excès d'eau, une sécheresse, des maladies, etc., peuvent souffrir d'un ralentissement additionnel et montrer des symptômes plus prononcés de dommages si **ADAMA DICAMBA 480** est appliqué. Cependant, le dommage à la culture qui peut survenir est généralement plus que compensé par la suppression des mauvaises herbes obtenue.

6. À moins d'indications contraires, n'ajouter aucun additif tel que l'huile, agents mouillants, émulsifiants, détergents, allongeurs, adhésifs ou agents dispersants à **ADAMA DICAMBA 480** appliqué aux cultures.
7. Pour plus d'informations sur l'alimentation et de pâturage, se référer aux restrictions de pâturage appropriées retrouvées ci-après.
8. S'assurer que l'équipement de pulvérisation utilisé pour appliquer **ADAMA DICAMBA 480** est correctement nettoyé avant de le réutiliser pour appliquer d'autres produits chimiques. Voir à cet effet la section sur la procédure suggérée pour le nettoyage de l'équipement de pulvérisation.

PRÉCAUTIONS CONTRE LA DÉRIVE

ADAMA DICAMBA 480 pourrait causer des dommages aux arbres et plantes à conserver, en particulier le soya non tolérant au dicamba, les fleurs, les arbres fruitiers, les vignes, les plantes ornementales, les pois, les pommes de terre, les tomates, le tabac et autres plantes à feuilles larges, spécialement quand ils sont en développement et en croissance. Suivre ces

précautions quand vous faites des pulvérisations à proximité de cultures sensibles :

1. Ne pas pulvériser lorsqu'il est prévu que la température dépasse les 30°C.
2. Éviter d'appliquer par temps très humide ou brumeux.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau. On peut consulter d'autres renseignements dans la section sur l'Atténuation du ruissellement du site Web Canada.ca.

Lessivage

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

MODE D'EMPLOI

Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par aéronef à pilotage conventionnel (Céréales - l'Ouest du Canada SEULEMENT)

NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent dépasse 16 km/heure à hauteur de vol, au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides), les habitats estuariens ou les habitats marins.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Zones tampons de pulvérisation

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette,
- l'utilisation d'un pulvérisateur à écran de protection à profil bas, qui fait en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec les cultures, les fruits ou le feuillage,
- le trempage du sol ou l'incorporation au sol.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

| Méthode d'application | Culture | Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un : | | | | | |
|------------------------|--|---|-------------|---|-------------|-------------------|----|
| | | Habitat d'eau douce d'une profondeur de : | | Habitat estuariens/marins d'une profondeur de : | | Habitat terrestre | |
| | | moins de 1 m | plus de 1 m | moins de 1 m | plus de 1 m | | |
| Pulvérisateur agricole | Orge, avoine, seigle, blé, graines de l'alpiste des canaries (<i>Phalaris canariensis</i>), semis de graminées fourragères (semis) | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | |
| | Maïs, graminées fourragères (établies), fétuque rouge | 1 | 1 | 0 | 0 | 4 | |
| | Terres en chaume ou en jachère | 1 | 1 | 0 | 0 | 5 | |
| | Pâturages et parcours, terres non agricoles | 1 | 1 | 0 | 0 | 10 | |
| | Bleuets nains | 1 | 1 | 1 | 0 | 15 | |
| Pulvérisation aérienne | Orge, avoine, seigle, blé | Voilure fixe | 0 | 0 | 0 | 0 | 50 |
| | | Voilure tournante | 0 | 0 | 0 | 0 | 45 |

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASABE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit pour les technologies

d'application conventionnelles selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Atténuation de la dérive du site Web Canada.ca.

CÉRÉALES (non contre-ensemencées de légumineuses) Notes sur le traitement

1. Pour de meilleurs résultats, pulvériser lorsque les mauvaises herbes sont au stade de 2 à 3 feuilles et que les rosettes n'excèdent pas 5 cm de diamètre.
2. Utiliser le taux le plus élevé lorsque vous traitez des mauvaises herbes à un stade de croissance plus avancé ou quand la végétation est plus dense.
3. Des dommages à la culture risquent de survenir si l'application est effectuée à un stade autre que celui recommandé.
4. Ne pas appliquer **ADAMA DICAMBA 480** ou des mélanges en cuve de **ADAMA DICAMBA 480** si la culture est contre-ensemencée avec des légumineuses.

Instructions pour l'application

Application terrestre

Appliquer **ADAMA DICAMBA 480** ou les mélanges en cuve de **ADAMA DICAMBA 480** dans au moins 110 litres d'eau à l'hectare.

Application aérienne (l'Ouest du Canada seulement)

Épandre seulement avec un équipement aéronautique réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants résistant aux produits chimiques, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour l'épandage avec un pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-855-264-6262. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

1. Le **ADAMA DICAMBA 480** ou les mélanges en cuve de **ADAMA DICAMBA 480** et d'herbicides de type phénoxy peuvent être appliqués par voie aérienne en utilisant au moins 20 litres d'eau à l'hectare.
2. Appliquer **ADAMA DICAMBA 480** seul à un taux de 230 mL/ha ou mélanger **ADAMA DICAMBA 480** en réservoir au taux de 230 mL/ha avec le taux recommandé d'herbicide phénoxy, tel que spécifié sur cette étiquette.
3. Traiter lorsque le vent souffle entre 3 et 15 km/h. Ne pas appliquer lors de périodes de calme plat ou lorsque les conditions climatiques peuvent causer de la dérive des zones ciblées vers des cultures sensibles.
4. Ne pas utiliser une pression supérieure à 200 kPa.
5. Ne pas pulvériser lorsque le vent souffle en direction de cultures sensibles avoisinantes, de jardins ou de brise-vent.
6. À moins d'indications contraires, aucun additif ne doit être employé avec **ADAMA DICAMBA 480**.

MELANGES EN CUVE

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas effectuer de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, le mélange de produits antiparasitaires en cuve peut entraîner une diminution de l'efficacité antiparasitaire ou une augmentation des dommages à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Mauvaises herbes supprimées

| Mauvaises herbes supprimées | Taux de ADAMA DICAMBA 480 | Mélange en cuve |
|--|--|-----------------|
| chardon des champs (partie aérienne seulement) gaillet grateron (utiliser le taux le plus élevé seulement) laiteron des champs (partie aérienne seulement) renouée liseron renouée persicaire renouée scabre saponaire des vaches sarrasin de Tartarie spargoute des champs | ADAMA DICAMBA 480 seul au taux de 230 - 290 mL/ha | aucun |

| Mauvaises herbes supprimées | Taux de ADAMA DICAMBA 480 | Mélange en cuve |
|--|--|---|
| <u>Mauvaises herbes mentionnées pour ADAMA DICAMBA 480 seul plus :</u> amarante à racine rouge ansérine de Russie bourse-à-pasteur canola spontané* kochia à balais lampourde glouteron ortie royale** petite bardane (jeunes plantules) radis sauvage sagesse-des-chirurgiens soude roulante tournesols spontanés*** | ADAMA DICAMBA 480 au taux de 230 mL/há + | 2,4-D amine OU MCPA amine OU MCPA potassium |
| <u>Mauvaises herbes mentionnées pour ADAMA DICAMBA 480 seul plus :</u> ortie royale** stellaire moyenne (céraiste) tabouret des champs tournesols spontanés*** | ADAMA DICAMBA 480 au taux de 230 mL/ha + | Lexone |
| <u>Mauvaises herbes mentionnées pour ADAMA DICAMBA 480 seul plus:</u> canola spontané* | ADAMA DICAMBA 480 au taux de 230 mL/ha + | Ally |

* De meilleurs résultats seront obtenus si l'application est faite avant la montée en graine du canola, quand cette mauvaise herbe est au stade de 2 à 4 feuilles.

** Utiliser **ADAMA DICAMBA 480** + MCPA potassium pour la suppression de l'ortie royale. Appliquer au stade de 2 à 3 feuilles de la mauvaise herbe pour obtenir de meilleurs résultats. En appliquant l'herbicide à un stade plus avancé de la culture et des mauvaises herbes, l'ortie royale risque de ne pas être supprimée.

*** Selon les conditions de croissance, la suppression peut être légèrement retardée.

Instructions pour l'application ADAMA DICAMBA 480 peut être appliqué aux cultures suivantes :

- Blé de printemps
- Orge de printemps
- Blé d'hiver
- Avoine
- Seigle de printemps

Les sections suivantes donnent les instructions d'application pour ces cultures.

Blé de printemps

| Mélange | Taux/ha | Stade de la culture |
|-------------------------------|---------------------------------------|---------------------|
| ADAMA DICAMBA 480 seul | 230 - 290 mL/ha | 2 - 5 feuilles |
| + 2,4-D amine | 850 mL/ha (500 g/L de préparation) | 2 - 5 feuilles |
| ou MCPA amine | 850 mL/ha (500 g/L de préparation) | 2 - 5 feuilles |
| ou MCPA potassium | 1,1 L/ha (400 g/L de préparation) | 2 - 5 feuilles |
| ou Lexone DF* | 275 g/ha | 2 - 3 feuilles |
| ou Ally** | 5 g/ha | 2 - 5 feuilles |

* Les mélanges en cuve avec Lexone ne valent que pour l'Ouest du Canada seulement. L'application peut être retardée jusqu'au stade de 4 feuilles de la culture. Cependant, la tolérance de la culture présente pourrait être réduite. Appliquer **ADAMA DICAMBA 480** au taux de 230 mL/ha avec Sencor/Lexone.

** Les mélanges en cuve avec Ally ne valent que pour l'Ouest du Canada seulement. Appliquer **ADAMA DICAMBA 480** au taux de 230 mL/ha avec Ally. S'assurer que l'Ally est complètement en suspension dans le réservoir du pulvérisateur avant d'y ajouter **ADAMA DICAMBA 480**. Ne pas ajouter de surfactant.

Seigle de printemps

| Mélange | Taux/ha | Stade de la culture |
|-------------------------------|---------------------------------------|---------------------|
| ADAMA DICAMBA 480 seul | 230 - 290 mL/ha | 2 - 3 feuilles |
| + 2,4-D amine | 850 mL/ha (500 g/L de préparation) | 2 - 3 feuilles |

Orge de printemps

| Mélange | Taux/ha | Stade de la culture |
|-------------------------------|---------------------------------------|---------------------|
| ADAMA DICAMBA 480 seul | 230 - 290 mL/ha | 2 - 5 feuilles |
| + 2,4-D amine | 850 mL/ha (500 g/L de préparation) | 2 - 5 feuilles |
| ou MCPA amine | 850 mL/ha (500 g/L de préparation) | 2 - 5 feuilles |
| ou MCPA potassium | 1,1 L/ha (400 g/L de préparation) | 2 - 5 feuilles |
| ou Lexone DF* | 275 g/ha | 2 - 3 feuilles |
| ou Ally** | 5 g/ha | 2 - 5 feuilles |

* Les mélanges en cuve avec Lexone ne valent que pour l'Ouest du Canada seulement.
NOTE : Ne pas utiliser sur l'orge Klondike.

** Les mélanges en cuve avec Ally ne valent que pour l'Ouest du Canada seulement. Appliquer **ADAMA DICAMBA 480** au taux de 230 mL/ha avec Ally. S'assurer que l'Ally est complètement en suspension dans le réservoir du pulvérisateur avant d'y ajouter **ADAMA DICAMBA 480**. Ne pas ajouter de surfactant.

Blé d'hiver

| Mélange | Taux/ha | Stade de la culture |
|-------------------------------|---------------------------------------|---|
| ADAMA DICAMBA 480 seul | 230 - 290 mL/ha | 15-25 cm de hauteur ou avant la sortie de la feuille étendard |
| + 2,4-D amine | 850 mL/ha (500 g/L de préparation) | 15-25 cm de hauteur ou avant la sortie de la feuille étendard |
| ou MCPA amine | 850 mL/ha (500 g/L de préparation) | |
| ou MCPA potassium | 1,1 L/ha (400 g/L de préparation) | |

Avoine

| Mélange | Taux/ha | Stade de la culture |
|-------------------------------|---------------------------------------|---------------------|
| ADAMA DICAMBA 480 seul | 230 - 290 mL/ha | 2 - 5 feuilles |
| + MCPA amine | 850 mL/ha (500 g/L de préparation) | 2 - 5 feuilles |
| ou MCPA potassium | 1,1 L/ha (400 g/L de préparation) | 2 - 5 feuilles |

Restrictions pour la paissance

À la suite d'un traitement au **ADAMA DICAMBA 480** ou au **ADAMA DICAMBA 480** + 2,4-D, observer les restrictions de pâturage suivant :

- NE PAS permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
- NE PAS récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

S'il y a eu traitement au **ADAMA DICAMBA 480** avec n'importe quel autre herbicide en mélange en réservoir, ne pas laisser paître les animaux ni récolter la végétation pour l'alimentation du bétail avant que la culture ne soit parvenue à maturité. On ne possède pas de données suffisantes pour recommander un tel usage.

MAÏS DE GRANDE CULTURE

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Notes sur le traitement

1. Appliquer **ADAMA DICAMBA 480** ou les mélanges en cuve de **ADAMA DICAMBA 480** dans 220 à 350 litres d'eau à l'hectare, à une pression de 150 à 275 kPa. Utiliser une pulvérisation grossière.

2. Garder continuellement le mélange en suspension. Si le mélange n'est pas maintenu en suspension, agiter vigoureusement avant de le pulvériser.
3. Ne pas appliquer au maïs sucré.
4. À moins d'indications contraires, n'utiliser aucun additif tel que l'huile, agents mouillants, émulsifiants, détergents, allongeurs, adhésifs ou agents dispersants quand **ADAMA DICAMBA 480** est employé sur le maïs.
5. Par «hauteur du maïs», on entend la hauteur de la culture au champ, sans feuille étendue.
6. Quand on utilise des tubes de descente (buses à jet dirigé), diriger la pulvérisation sous les feuilles inférieures du maïs et sur les mauvaises herbes et le sol. Ne pas appliquer au maïs ayant plus de 50 cm de hauteur.
7. Ne pas appliquer dans les 2 semaines précédant la sortie de la panicule quand on utilise **ADAMA DICAMBA 480** seul, jusqu'à une hauteur de 50 cm.
8. Pour la meilleure suppression des annuelles, les traiter quand elles sont en croissance active et au stade de plantule. On peut obtenir de piètres résultats si les mauvaises herbes sont à un stade avancé au moment de l'application.
9. Lors de l'application de **ADAMA DICAMBA 480** près de cultures sensibles, appliquer en traitement de prélevée ou de postlevée hâtive pour éviter toute dérive potentielle en direction de ces cultures sensibles.

ADAMA DICAMBA 480 / AZOTE LIQUIDE

Des applications en prélevée de **ADAMA DICAMBA 480** sont généralement compatibles avec la plupart des engrais azotés liquides. Cependant, avant de les mélanger dans un réservoir de pulvérisateur, il est préférable de faire un test de compatibilité où vous mélangerez, dans un petit contenant, toutes les composantes du produit fini dans leurs proportions relatives. Si, après cinq minutes, il ne se forme ni grumeau, ni résidu, ni gelée, ni film, couche huileuse ou tout autre type de précipité, c'est que les composantes du mélange de pulvérisation sont compatibles.

Mauvaises herbes supprimées

| Mauvaises herbes supprimées | Taux de ADAMA DICAMBA 480 | Mélange en cuve |
|--|---|-----------------|
| abutilon amarante à racine rouge* ansérine de Russie chardon des champs** chénopode blanc* fausse herbe à poux vergerette du Canada*** gaillet grateron grande herbe à poux laiteron des champs** liseron des champs** moutarde d'Inde moutarde des champs petite herbe à poux* renouée liseron renouée persicaire renouée scabre saponaire des vaches sarrasin de Tartarie spargoute des champs sysimbre élevé vélar d'Orient vélar fausse giroflée | ADAMA DICAMBA 480 seul au taux de 600 mL – 1,25 L/ha | aucun |

* Incluant les espèces résistantes aux triazines.

** Appliquer **ADAMA DICAMBA 480** annuellement pendant trois ans, au stade de floraison du liseron et au stade du bouton du laiteron et du chardon des champs.

*** Application en postlevée seulement.

Traitement en prélevée Est du Canada seulement

ADAMA DICAMBA 480 peut être utilisé seul au taux de 1,25 L/ha ou mélangé en cuve avec un des herbicides suivants pour supprimer des mauvaises herbes à feuilles larges et des graminées supplémentaires.

| Herbicide | Taux/ha |
|---|----------------|
| Dual Magnum | 2,0 - 2,75 L |
| Dual II Magnum | 2,0 - 2,75 L |
| Frontier Max Herbicide | 756 - 963 mL |
| Primextra II Magnum | 3,0 - 4,0 L |
| Aatrex Liquide 480* | 2,10 L |
| Aatrex Liquide 480* + Dual II Magnum | 2,10 L + 2,0 L |

* D'autres préparations d'atrazine nécessiteront un calcul pour l'ajustement du taux, en fonction du pourcentage de matière active.

Notes pour le traitement de prélevée

- Appliquer **ADAMA DICAMBA 480** mélangé en cuve en traitements terrestres généralisés, après le semis, mais avant la levée des mauvaises herbes et du maïs.
- Appliquer sur des sols de texture moyenne à fine contenant plus de 2,5 % de matière organique.
- Ne pas utiliser sur des sols sableux ou sur des loams sableux.
- Éviter tout contact direct entre l'herbicide et la semence de maïs. Si le traitement au **ADAMA DICAMBA 480** est prévu avant la levée du maïs, la semence de maïs devra être enfouie à 4 cm de profondeur ou plus. Si les graines se trouvent à moins de 4 cm de la surface du sol, retarder l'application de **ADAMA DICAMBA 480** jusqu'au stade de l'épi.
- Ne pas incorporer. Si les applications sont faites au moment du semis, appliquer **ADAMA DICAMBA 480** suffisamment loin derrière le semoir afin d'éviter toute incorporation de l'herbicide par les roues du semoir ou par toute autre pièce d'équipement. Si la croûte du sol nécessite l'utilisation d'une houe rotative à pointes après un traitement de prélevée, retarder le binage à plus de 1,3 cm de profondeur.

Traitement en postlevée

ADAMA DICAMBA 480 ou les mélanges en cuve avec **ADAMA DICAMBA 480** peuvent être appliqués en traitement «de surcouche» au maïs déjà traité avec un autre herbicide utilisé contre les mauvaises herbes à feuilles larges ou une antigraminée. Le taux de 1,25 L/ha de **ADAMA DICAMBA 480** comme traitement «en surcouche» est particulièrement efficace pour la suppression de l'abutilon et pour donner une suppression résiduelle prolongée des autres mauvaises herbes annuelles à germination tardive et à enracinement profond. **Note** : À moins d'indications contraires, utiliser aucun additifs, tels que les huiles, agents mouillants ou adhésifs.

ADAMA DICAMBA 480 seul

Stade coléoptile à 5 feuilles du maïs

Est et Ouest du Canada

| Herbicide | Taux/ha | Stade du maïs | Stade de la mauvaise herbe |
|----------------------------------|-----------|-------------------------|------------------------------------|
| ADAMA DICAMBA 480 seul | 1,25 L/ha | Coléoptile à 5 feuilles | Prélevée à 2 feuilles ¹ |

¹ Pour une meilleure performance, appliquer quand les mauvaises herbes à feuilles larges sont levées et jusqu'au stade de 2 feuilles de leur développement.

**Mélanges en cuve pour ADAMA
DICAMBA 480 Est du Canada
seulement**

| Herbicide | Taux/ha | Stade du maïs | Stade de la mauvaise herbe |
|---|---|-------------------------------|----------------------------|
| ADAMA DICAMBA 480 + Frontier Max Herbicide | 1,25 L + 756 – 963 mL | du coléoptile à 3 feuilles | Prélevée à 2 feuilles** |
| ADAMA DICAMBA 480 + Aatrex Liquide 480* | 1,25 L + 2,10 L | du coléoptile à 5 feuilles | Prélevée à 2 feuilles |
| ADAMA DICAMBA 480 + Aatrex Liquide 480* + Dual II Magnum | 0,6 – 1,25 L + 2,3 L + 2,0 – 2,75 L | du coléoptile à 2 feuilles | Levée à 2 feuilles |
| ADAMA DICAMBA 480 + Primextra II Magnum | 0,6 – 1,25 L + 3,0 - 4,0 L | du coléoptile à 2 feuilles | Levée à 2 feuilles |
| ADAMA DICAMBA 480 + Dual II Magnum | 0,6 - 1,25 L + 2,0 - 2,75 L | du coléoptile à 2 feuilles | Levée à 2 feuilles |

* *D'autres préparations d'atrazine nécessiteront un calcul pour l'ajustement du taux, en fonction du pourcentage de matière active.*

** *Pour les annuelles, traiter avant le stade 2 feuilles.*

**Mélanges en cuve pour ADAMA DICAMBA 480
Est du Canada et dans la province du Manitoba***

L'herbicide **ADAMA DICAMBA 480** peut être mélangé en cuve avec l'herbicide Option 35 DF et utilisé comme traitement en postlevée sur le maïs de grande culture dans l'Est du Canada et dans la province du Manitoba. Le mélange en cuve de **ADAMA DICAMBA 480** avec Option 35 DF améliorera la suppression des mauvaises herbes annuelles à feuilles larges.

L'herbicide Option 35 DF doit être employé en association avec l'adjuvant Hasten à 1,75 L/ha plus de l'azote liquide (28% UAN) à un taux de 2,5 L/ha. L'utilisation d'azote liquide conçue pour la pulvérisation est recommandée.

| Herbicide | Taux/ha | Stade du maïs | Stade de la mauvaise herbe | Mauvaises herbes supprimées |
|--|--|-------------------|--|--|
| ADAMA DICAMBA 480 + Option 35 DF + l'adjuvant Hasten + Azote liquide (28% UAN) | 0,3 L + 100 g + 1,75 L + 2,5 L/ha | 1 à 8 feuilles | Consulter l'étiquette d'Option 35 DF pour connaître le stade recommandé des mauvaises herbes au moment de l'application. Pour de meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes mauvaises herbes émergées en croissance active. | Vivaces chiendent Graminées annuelles digitaire sanguine panic capillaire panic d'automne panic millet pied de coq sétaire glauque sétaire verte sétaire verticillée Mauvaises herbes à feuilles larges annuelles abutilon amarante à racine rouge chénopode blanc morelle noire de l'est moutarde des champs petite herbe à poux (répression seulement) stellaire moyenne vélar fausse giroflée |

**Application terrestre seulement. Ne pas appliquer par voie aérienne. Effectuer une seule application par saison. Appliquer dans un minimum de 220 L/ha d'eau et à une pression de 175 – 275 kPa.*

Maïs de l'épi à 50 cm de hauteur Est et Ouest du Canada

| Herbicide | Taux/ha | Stade du maïs | Stade de la mauvaise herbe |
|---|--------------------|---|----------------------------|
| ADAMA DICAMBA 480 seul | 600 mL | Levée à 50 cm de hauteur (buses à jet dirigé sur le maïs de 20 à 50 cm) | Prélevée à 2 feuilles |
| ADAMA DICAMBA 480 + 2,4-D amine | 290 mL + 850 mL | Levée à 50 cm de hauteur (buses à jet dirigé sur le maïs de 20 à 50 cm) | Prélevée à 2 feuilles |

Applications successives de ADAMA DICAMBA 480 Est et Ouest du Canada

ADAMA DICAMBA 480 peut être appliqué successivement à une autre application de **ADAMA DICAMBA 480** pour supprimer des mauvaises herbes à levée tardive, comme le liseron des champs, le chardon des champs et l'abutilon. Suivre les directives pour l'application données à la section **ADAMA DICAMBA 480** employé seul (maïs jusqu'à 50 cm de hauteur) des traitements de postlevée.

Restrictions pour la paissance

NE PAS permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.

NE PAS récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.

Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES EN TRAVAIL RÉDUIT DU SOL (AVANT LE SEMIS)

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Notes sur le traitement

1. Des applications de **ADAMA DICAMBA 480** + glyphosate peuvent être faites sur les graminées annuelles et les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles déjà levées, dans les systèmes à travail réduit du sol, avant un semis de blé, d'orge, de seigle, d'avoine ou de maïs de grande culture seulement.
2. Ne pas appliquer avant un semis de maïs sucré.
3. Le semis devrait suivre peu après l'application, puisque ce mélange en cuve ne procure aucune suppression résiduelle des mauvaises herbes.
4. Si on tarde à semer après l'application du mélange, cela permettra aux mauvaises herbes de lever entre l'application du produit et la levée de la culture.
5. Pour le maïs de grande culture, appliquer sur des sols de texture moyenne à fine contenant plus de 2,5 % de matière organique. Ne pas utiliser sur les sols sableux ou sur les loams sableux.
6. Certaines cultures à feuilles larges comme le maïs sucré, les lentilles, les pois, le canola et le lin pourraient être endommagées par une application en présemis de ce mélange en cuve; ces cultures ne devraient donc pas être semées après l'utilisation de ce mélange en cuve.
7. Sous certaines conditions de stress, comme une sécheresse, du temps froid, ou lorsque que de l'eau extrêmement dure (> 700 ppm de Ca + Mg) est utilisée, l'utilisation de 50 L/ha d'eau avec ce mélange en cuve aidera à donner de meilleurs résultats.

Instructions pour l'application

| Mauvaises herbes supprimées | Taux de ADAMA DICAMBA 480 | Mélange en réservoir |
|---|---|--|
| Graminées annuelles <i>(Appliquer à tout moment entre la levée et l'épiaison)</i> folle avoine brome des toits céréales spontanées ivraie de Perse sétaire verte | ADAMA DICAMBA 480 au taux de 315 mL/ha + | glyphosate 332 g ea/ha**** au taux de 935 mL/ha + 0,5 L d'un surfactant non ionique dans 100 L d'eau |
| Feuilles larges annuelles <i>(Appliquer jusqu'à 15 cm de hauteur)</i> amarante à racine rouge canola spontané*** chénopode blanc kochia à balais moutarde des champs renouée liseron* renouée persicaire Renouée scabre Sagesse-des-chirurgiens** Saponaire des vaches Soude roulante Tabouret des champs** Gaillet gratteron (1-4 verticilles) (répression seulement) | ADAMA DICAMBA 480 au taux de 315 mL/ha + | glyphosate 332 g ea/ha**** au taux de 935 mL/ha + 0,5 L d'un surfactant non ionique dans 100 L d'eau |
| Vivaces (Appliquer avant l'épiaison ou le brunissement des feuilles du bas du plant) orge queue d'écureuil (répression seulement) | ADAMA DICAMBA 480 au taux de 315 mL/ha + | glyphosate 332 g ea/ha**** au taux de 935 mL/ha + 0,5 L d'un surfactant non ionique dans 100 L d'eau |

* Appliquer au stade de 1 à 4 feuilles

** Pour une suppression optimale des mauvaises herbes annuelles d'hiver comme la sagesse-des-chirurgiens et le tabouret des champs, du 2,4-D devrait être appliqué aux mauvaises herbes levées, en croissance active durant l'automne précédant l'application printanière du mélange en réservoir de présemis de **ADAMA DICAMBA 480** + glyphosate. Consulter l'étiquette du 2,4-D pour les taux appropriés.

*** Ne comprend pas le canola tolérant au glyphosate comme le canola Roundup Ready.

**** Utiliser seulement des produits à base de glyphosate homologués pour des pratiques de travail réduit ou minimum du sol. Ajuster la dose d'application du produit en fonction de la concentration d'ingrédient actif.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES JACHÈRES À TRAVAIL RÉDUIT DU SOL

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Notes sur le traitement

1. Appliquer les mélanges en cuve de **ADAMA DICAMBA 480** au printemps aux terres en jachère sur les mauvaises herbes au stade plantule, levées et en croissance active au stade de 2 à 4 feuilles.
2. Une suppression incomplète pourrait survenir si les mauvaises herbes sont à un stade plus avancé lors de l'application.

Instructions pour l'application

| Mauvaises herbes supprimées | Taux de ADAMA DICAMBA 480 | Mélange en cuve |
|--|---------------------------|--|
| amarante à racine rouge bourse-à-pasteur chardon des champs (partie aérienne) chénopode blanc kochia à balais laiteron des champs (partie aérienne) moutarde des champs renouée liseron renouée persicaire renouée scabre sagesse-des-chirurgiens saponaire des vaches sarrasin de Tartarie soude roulante tabouret des champs | 230 - 290 mL/ha + | 1,1 L/ha de 2,4-D amine 500 OU 920 mL/ha de 2,4-D L.V. ester 600 dans 50 -100 L d'eau |
| amarante à racine rouge** céréales spontanées chénopode blanc canola spontané*** folle avoine kochia à balais moutarde des champs orge queue d'écureuil** renouée liseron** renouée persicaire sagesse-des-chirurgiens* saponaire des vaches sétaire verte soude roulante tabouret des champs | 290 mL/ha + | 267 – 356 g ea/ha produit glyphosate**** + 350 mL de surfactant non ionique homologué pour cet usage dans 50 – 100 L d'eau |
| Renouée liseron | 600 mL/ha + | 267 – 356 g ea/ha produit glyphosate**** + 350 mL de surfactant non ionique homologué dans 50 - 100 L d'eau |

- * *Pour la suppression de la sagesse-des-chirurgiens, utiliser 356 g ea/ha produit glyphosate.*
- ** *Répression seulement.*
- *** *Ne comprend pas le canola tolérant au glyphosate comme le canola Roundup Ready.*
- **** *Utiliser seulement des produits à base de glyphosate homologués pour des pratiques de travail réduit ou minimum du sol. Ajuster la dose d'application du produit en fonction de la concentration d'ingrédient actif.*

Notes sur l'application de ADAMA DICAMBA 480 / Glyphosate

1. Ces mélanges en cuve devraient être appliqués aux mauvaises herbes annuelles levées à croissance rapide ayant une hauteur de 8 à 15 cm.
2. Utiliser le taux le plus élevé de glyphosate lorsque les mauvaises herbes ont atteint un stade de croissance plus avancé.
3. Pour supprimer les mauvaises herbes vivaces, consulter la section appropriée de cette étiquette pour connaître les bons stades de croissance et les stades d'application recommandés.
4. La suppression sera réduite si vous utilisez une eau boueuse telle que l'eau des mares-réservoirs, des étangs ou des canaux non-revêtus.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES DANS LA JACHÈRE D'ÉTÉ ET LE CHAUME

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Notes sur le traitement

1. Appliquer **ADAMA DICAMBA 480** dans 110 - 220 L/ha d'eau.
2. Pour une suppression optimale du chardon des champs, il faut entreprendre une approche à long terme qui comprend des traitements de la culture, en post-récolte et de jachère, conjointement avec des opérations de travail du sol.
3. Si l'application est faite après le 1er septembre, ou si le taux d'humidité du sol est extrêmement faible après l'application, des dommages à la culture pourraient survenir le printemps suivant.

Mauvaises herbes supprimées

| Mauvaises herbes supprimées | Taux | Cultures possibles l'année suivante |
|--|---|---|
| Chardon des champs Laiteron des champs Liseron des champs Pâquerette vivace Patience crépue (partie aérienne) Séneçon jacobée Verge d'or | ADAMA DICAMBA 480 seul à 2,5 L/ha | céréales soja maïs de grande culture haricots blancs maïs sucré |
| Chardon des champs Laiteron des champs | ADAMA DICAMBA 480 à 1,25 L/ha + 605 g ea/ha glyphosate* + 350 mL d'un surfactant non ionique | <i>Toutes les cultures ci-haut plus :</i> canola |

* Utiliser seulement des produits à base de glyphosate homologués pour dans la jachère d'été et le chaume. Ajuster la dose d'application du produit en fonction de la concentration d'ingrédient actif.

Instructions pour l'application

Notes pour le traitement dans les jachères d'été

1. Travailler le sol au printemps et appliquer **ADAMA DICAMBA 480** lorsque :

| Mauvaise herbe | Stade de la mauvaise herbe |
|-----------------------------|--|
| Chardons | la majorité des chardons sont levés et avant le début du stade du bouton (15 - 25 cm de hauteur) |
| Liseron des champs | au stade de floraison |
| Les autres mauvaises herbes | au début du stade du bouton |

2. Travailler le sol trois semaines après le traitement.

Notes pour le traitement dans les chaumes

Traiter les repousses après la récolte et au moins 2 semaines avant un gel meurtrier.

NE PAS permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.

NE PAS récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.

Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES EN ROSETTES DANS LES JACHÈRES D'ÉTÉ

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Notes sur le traitement

1. Pour une suppression optimale du chardon des champs, il faut entreprendre une approche à long terme qui comprend des traitements de la culture, en post-récolte et de jachère, conjointement avec des opérations de travail du sol.
2. Travailler la terre au début du printemps et continuer au besoin, tout au long de l'été. Note : Travailler la terre pour la dernière fois avant la fin de juillet (entre le 15 juillet et le 1er août) et le dernier travail du sol devrait couper le chardon de 5 à 7,5 cm sous la surface du sol.
3. Appliquer **ADAMA DICAMBA 480** avec 110 à 220 L/ha d'eau lorsque la majorité des chardons levés sont au stade de rosette trapue de 15 à 25 cm de diamètre.
4. Appliquer au moins 2 semaines avant un gel meurtrier.
5. Travailler le sol trois semaines après l'application.

Mauvaises herbes supprimées

| Mauvaises herbes supprimées | Taux de ADAMA DICAMBA 480 | Cultures possibles l'année suivante |
|-----------------------------|---------------------------|---|
| chardon des champs | 1,25 L/ha | céréales maïs de grande culture haricots blancs canola soja |

PARCOURS NATURELS, PÂTURAGES ET ZONES NON CULTIVÉES

L'herbicide **ADAMA DICAMBA 480** peut être utilisé pour supprimer les espèces de broussailles à feuilles caduques et les mauvaises herbes à feuilles larges qui se retrouvent et poussent de façon nuisible près des rangées de clôtures et dans d'autres endroits autour de la ferme.

Notes sur le traitement

Pour les applications au moyen d'un pulvérisateur manuel à haute pression, les préposés à l'application doivent utiliser un volume maximal de solution de 400 L par jour (traitement localisé contre les mauvaises herbes à feuilles larges seulement).

Pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges

1. Appliquer **ADAMA DICAMBA 480** ou les mélanges en cuve de **ADAMA DICAMBA 480** dans 110 - 220 L/ha d'eau, lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance. Une couverture complète du feuillage est nécessaire pour supprimer les mauvaises herbes.
2. Ne pas appliquer de **ADAMA DICAMBA 480** ou de mélanges en cuve de **ADAMA DICAMBA 480** si le pâturage est contre-ensemencé avec des légumineuses.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

| Mauvaises herbes supprimées | Taux de ADAMA DICAMBA 480 | Mélange en cuve |
|--|--|--|
| chardon des champs laiteron des champs liseron des champs pâquerette vivace patience crépue (partie aérienne) sénéçon jacobée verge d'or | ADAMA DICAMBA 480 seul au taux de 2,1 L/ha | aucun |
| centaurée diffuse cerise de terre euphorbe à feuilles de serpolet herbe de pauvreté petite oseille salsifis majeur armoïse douce | ADAMA DICAMBA 480 seul au taux de 4,6 L/ha | aucun |
| herbe à puce | ADAMA DICAMBA 480 au taux de 1,65 L/ha + | 2,2 L/ha de 2,4-D amine (500 g/L de préparation) dans 560 L/ha d'eau |
| Mauvaises herbes mentionnée pour ADAMA DICAMBA 480 seul au taux de 2,1 L/ha plus carotte sauvage plus d'autres mauvaises herbes listées sur l'étiquette du 2,4-D amine | ADAMA DICAMBA 480 au taux de 2,1 L/ha + | 2,2 L/ha de 2,4-D amine (500 g/L de préparation) |
| Mauvaises herbes mentionnée pour ADAMA DICAMBA 480 seul au taux de 2,1 L/ha plus carotte sauvage plus d'autres mauvaises herbes listées sur l'étiquette du 2,4-D ester | ADAMA DICAMBA 480 au taux de 2,1 L/ha + | 1,83 L de 2,4-D L.V. ester (600 g/L de préparation) |

Pour la suppression des broussailles

1. L'herbicide **ADAMA DICAMBA 480** est efficace pour la suppression des espèces arbustives à feuilles caduques poussent le long des clôtures et ailleurs sur la ferme, là où elles sont nuisibles.
2. Appliquer les mélanges en cuve de **ADAMA DICAMBA 480** au printemps ou au début de l'été, sur les feuillus (après le déploiement complet des feuilles), soit par un traitement des tiges et des feuilles ou par une application terrestre généralisée.
3. Les arbustes et arbres d'une hauteur de plus de 2 mètres devront être coupés. Par la suite, vous traiterez les repousses pendant leur croissance.
4. Ne pas appliquer les mélanges en cuve de **ADAMA DICAMBA 480** si les pâturages ou les parcours naturels sont contre-ensemencés avec des légumineuses.
5. Pour le traitement tige et feuillage, appliquer sur tout le feuillage et les tiges jusqu'au point

de ruissellement. La quantité de solution de pulvérisation utilisée par hectare variera selon la hauteur et la densité des espèces ligneuses présentes.

- Pour le traitement terrestre généralisé, appliquer les mélanges en cuve de **ADAMA DICAMBA 480** dans suffisamment d'eau pour mouiller tout le feuillage. Normalement, de 220 à 230 litres d'eau sont recommandés pour les peuplements de broussailles.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

| Mauvaises herbes supprimées | Taux de ADAMA DICAMBA 480 | Mélange en cuve |
|---|--|---|
| aulne peuplier faux-tremble cerisier rosier sauvage saules symphorine de l'Ouest | ADAMA DICAMBA 480 au taux 2,1 L dans 1000 L d'eau + | 4,0 L de 2,4-D amine (500 g/L de préparation) OU 3,3 L de 2,4-D L.V. (600 g/L de préparation) |
| peuplier faux-tremble | ADAMA DICAMBA 480 au taux de 3,25 L/ha + | 4,4 L/ha de 2,4-D amine (500 g/L de préparation) OU 3,75 L/ha de 2,4-D L.V. ester (600 g/L de préparation) |
| rosier aciculaire | ADAMA DICAMBA 480 au taux de 3,65 L/ha + | 4,4 L/ha de 2,4-D amine (500 g/L de préparation) OU 3,75 L/ha de 2,4-D L.V. ester (600 g/L de préparation) |
| symphorine du Nord-Ouest | ADAMA DICAMBA 480 au taux de 3,65 L/ha + | 3,75 L/ha de 2,4-D L.V. ester (600 g/L de préparation) |

Restrictions pour la paissance

NE PAS permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.

NE PAS récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.

Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.

PRODUCTION DE SEMENCES

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Notes sur le traitement

Champs nouveaux et établis de fétuque rouge

- Appliquer **ADAMA DICAMBA 480** ou des mélanges en cuve de **ADAMA DICAMBA 480** dans au moins 110 L/ha d'eau.

- On pourra traiter les nouveaux ensemencements lorsque la culture aura atteint 5 cm de hauteur.
- On pourra traiter les champs établis jusqu'au stade de la sortie de la feuille étendard.
- Pour la suppression du pissenlit, appliquer **ADAMA DICAMBA 480** plus 2,4-D amine en automne, lorsque les mauvaises herbes sont au stade de rosette ou au début du stade du bouton.

| Mauvaises herbes supprimées | Taux de ADAMA DICAMBA 480 | Mélange en cuve |
|--|--|---|
| chardon des champs (partie aérienne) laiteron des champs (partie aérienne) renouée liseron renouée persicaire renouée scabre saponaire des vaches sarrasin de Tartarie spargoute des champs trèfle | ADAMA DICAMBA 480 seul au taux de 600 mL/ha | aucun |
| <u>Toutes les espèces ci-haut mentionnées plus :</u> d'autres mauvaises herbes listées sur l'étiquette du 2,4-D amine | ADAMA DICAMBA 480 au taux de 600 mL/ha + | 1,5 L/ha de 2,4-D amine (500 g/L de préparation) |

Pour les graines de l'alpiste des canaries (*Phalaris canariensis*)

- Les graines de l'alpiste des canaries (*Phalaris canariensis*) ne devrait être utilisé que pour nourrir les oiseaux.
- Pour la liste des mauvaises herbes supprimées, se référer à la liste des espèces supprimées par le **ADAMA DICAMBA 480** + MCPA dans la section "Céréales".

| Herbicide | Taux | Stade les graines de l'alpiste des canaries (<i>Phalaris canariensis</i>) |
|---------------------------------------|---|---|
| ADAMA DICAMBA 480 seul | 290 mL/ha | Stade de 3 – 5 feuilles |
| ADAMA DICAMBA 480 + MCPA amine | 290 mL/ha + 850 mL/ha (500 g/L de préparation) | Stade de 3 - 5 feuilles |

Pour les semis de graminées (semées seules ou contre-ensemencées avec des céréales)

Pour la production de semence et de fourrage des semis de graminées suivantes

agropyre à chaumes rudes
agropyre à crête
agropyre pubescent
agropyre des rives
agropyre élevé

brome inerme
fétuque des prés
fétuque élevée
fétuque rouge traçante
fléole des prés (mil)

agropyre intermédiaire
dactyle pelotanné

vulpin des prés

1. Appliquer **ADAMA DICAMBA 480** ou les mélanges en cuve de **ADAMA DICAMBA 480** dans au moins 110 litres d'eau à l'hectare.
2. L'application à de jeunes plantules de graminées peut être faite lorsque les graminées sont au stade 2 à 4 feuilles. Si le semis de graminées est contre-ensemencé d'un semis de céréales, se référer à la section de l'étiquette qui traite des restrictions additionnelles se rapportant au type et au taux d'application conseillé pour les céréales.
3. Si les cultures sont destinées à être utilisées pour l'alimentation animale ou en tant que pâturage suivant un traitement au **ADAMA DICAMBA 480** ou **ADAMA DICAMBA 480** plus 2,4-D amine ou MCPA, se référer à la section qui traite des "Restrictions de paissance".

| Mauvaises herbes supprimées | Taux de ADAMA DICAMBA 480 | Mélange en cuve |
|--|--|--|
| chardon des champs (partie aérienne) gaillet grateron (taux le plus élevé seulement) laiteron des champs (partie aérienne) renouée liseron renouée persicaire renouée scabre saponaire des vaches sarrasin de Tartarie spargoute des champs | ADAMA DICAMBA 480 seul au taux de 230 - 290 mL/ha | aucun |
| <u>Toutes les espèces ci-haut mentionnées plus :</u> amarante à racine rouge ansérine de Russie bourse-à-pasteur canola spontané* kochia à balais lampourde glouteron ortie royale** petite bardane (jeunes plantules) radis sauvage sagesse-des-chirurgiens soude roulante tournesols spontanés*** | ADAMA DICAMBA 480 au taux de 230-290 mL/ha + | 850 mL/ha de 2,4-D amine (500 g/L de préparation) OU 850 mL/ha de MCPA amine (500 g/L de préparation) OU 1,1 L/ha de MCPA potassium (400 g/L de préparation) |

* De meilleurs résultats seront obtenus si l'application est faite avant la montée à la graine du canola, quand cette mauvaise herbe est au stade de 2 à 4 feuilles.

** Utiliser **ADAMA DICAMBA 480** + MCPA potassium pour la suppression de l'ortie royale. Appliquer au stade de 2 à 3 feuilles de la mauvaise herbe pour obtenir de meilleurs résultats. En appliquant l'herbicide à un stade plus avancé de la culture et des mauvaises herbes, l'ortie royale risque de ne pas être supprimée.

*** Selon les conditions de croissance, la suppression peut être légèrement retardée.

Pour les pâturages établis de graminées

1. Appliquer **ADAMA DICAMBA 480** au taux de 600 mL/ha avec 1,5 L/ha de 2,4-D amine (500 g/L de préparation) pour réprimer la luzerne spontanée.
2. Appliquer **ADAMA DICAMBA 480** + 2,4-D amine dans 110 - 220 L d'eau à l'hectare au printemps à la luzerne en croissance active ayant plus de 5 cm de hauteur.

BLEUETS NAINS

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Notes sur le traitement

1. L'herbicide **ADAMA DICAMBA 480** peut être utilisé seul ou mélangé en cuve avec 2,4-D L.V. ester.
2. Appliquer **ADAMA DICAMBA 480** seul ou **ADAMA DICAMBA 480** en mélange en cuve dans 550 L/ha d'eau.
3. Appliquer à l'automne lorsque la comptonie voyageuse est encore modérément verte, après la chute de 90 % des feuilles des bleuets. Ce traitement devrait être effectué avant que la zone ne soit brûlée. Le brûlage ou la coupe d'automne devront être effectués 4 à 5 semaines après l'arrosage. Si vous prévoyez brûler ou couper les feuillages au printemps, faites-le assez tôt afin de réduire les dommages causés aux bleuets.

Mauvaises herbes supprimées

| Mauvaises herbes supprimées | Taux de ADAMA DICAMBA 480 | Mélange en cuve |
|--|---------------------------|--|
| Comptonie voyageuse (fougère odorante) kalmia à feuilles étroites | 4,6 - 7,1 L/ha | aucun |
| Suppression additionnelle d'espèces de feuilles larges | 2,3 L/ha + | 5,7 L de 2,4-D L.V. ester (600 g/L de préparation) |

RECOMMANDATION SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que **ADAMA DICAMBA 480** est un herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à **ADAMA DICAMBA 480** et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le **ADAMA DICAMBA 480** ou les herbicides du même

groupe 4 avec des herbicides qui appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.

- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif si ingéré ou absorbé par la peau.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Dégeler si le produit a gelé. Agiter avant l'usage.

Les applicateurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques. Pour les applications à la non-récolte des domaines, les applicateurs doivent aussi porter une combinaison.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures pour le traitement de l'orge, des bleuets nains, des graines de l'alpiste des canaries (*Phalaris canariensis*), du maïs de grande culture, des jachères, de l'avoine, des pâturages, de féтуque rouge, des seigle de printemps, des semis de graminées, des champs de chaume, de la jachère d'été et du blé (de printemps, blé dur).

Appliquer sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Lorsqu'il est appliqué comme un mélange en cuve, lire et respecter toutes les directives de l'étiquette, y compris les taux, les restrictions et les limitations de pâturage pour chaque produit utilisé dans le mélange en cuve. Suivez les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application indiquée sur les étiquettes des deux produits.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire

pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le dicamba peut causer une irritation grave des yeux et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une exposition à de très fortes doses peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, une perte d'appétit, une perte de poids, des vomissements, un ralentissement du rythme cardiaque, un souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement et une perte de voix.

Traiter selon les symptômes.

ÉLIMINATION

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale ou territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial ou territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial ou territorial de réglementation responsable.

NETTOYAGE DU MATÉRIEL DE PULVÉRISATION

Des dommages sévères à la culture peuvent survenir si **ADAMA DICAMBA 480** demeure dans l'équipement de pulvérisation après l'application et est pulvérisé par la suite sur des cultures sensibles. Après l'utilisation de **ADAMA DICAMBA 480**, nettoyer tout le matériel de pulvérisation et de mélange (incluant les réservoirs, pompes, conduits, filtres, tamis et buses) avec un détergent puissant ou un nettoyant à pulvérisateur commercial, en respectant la procédure de triple rinçage:

1. Après l'application, purger le pulvérisateur (incluant la rampe). NE PAS laisser la bouillie reposer dans les conduits de la rampe de pulvérisation pendant la nuit ou une période de temps prolongé.

2. Rincer le réservoir, les conduits, la rampe et les buses avec de l'eau propre.
3. Inspecter et nettoyer l'ensemble des passoires, tamis et filtres.
4. Préparer une solution de nettoyage avec de l'ammoniac (1 L par 100 L d'eau) ou un nettoyant commercial à pulvérisateur en respectant le mode d'emploi du fabricant.
5. Laver toutes les parties du réservoir, incluant la surface interne supérieure. Débuter l'agitation dans le pulvérisateur et faites circuler soigneusement la solution de nettoyage pendant au moins 15 minutes. Tous les dépôts visibles doivent être retirés du système de pulvérisation.
6. Rincer les boyaux, conduits et les buses avec la solution de nettoyage pendant au moins 1 minute.
7. Répéter les étapes ci-dessus à deux reprises afin de compléter efficacement le triple rinçage.
8. Retirer les buses, tamis et filtres et nettoyez-les séparément dans la solution de nettoyage après avoir complété les procédures ci-dessus.
9. Éliminer le liquide de rinçage conformément aux directives de l'agence provinciale de réglementation.
10. Vidanger la pompe, les filtres et conduits.
11. Rincer le système complet de pulvérisation avec de l'eau propre.

Réutilisation des contenants de vrac

1. Le contenant ne doit être rempli à nouveau qu'avec du **ADAMA DICAMBA 480**.
2. Refermer le contenant hermétiquement et le retourner à un centre de produits en vrac autorisé ADAMA.
3. Avant de remplir à nouveau le contenant, l'examiner soigneusement pour détecter toute trace éventuelle de dommage, comme des fissures, des bosses, des renflements, des brèches, des éraflures ou des filets endommagés ou usés sur le dispositif de fermeture du contenant.
4. Après le remplissage, vérifier que rien ne coule avant de transporter le contenant.
5. Ne pas remplir ou transporter un contenant endommagé ou qui coule.
6. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.
7. Si le contenant n'est plus destiné à être rempli, se référer à la section élimination.

ENTREPOSAGE

1. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
2. Entreposer **ADAMA DICAMBA 480** uniquement dans son contenant d'origine, loin des autres pesticides ou engrais.
3. Garder le contenant fermé pour prévenir les déversements et la contamination.
4. Garder les emballages secs en tout temps.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

^{MD/MC} Tous les produits mentionnés sont des marques de commerce ou des marques déposées de leurs compagnies respectives

| | | |
|--------|----------|-----------|
| GROUPE | 4 | HERBICIDE |
|--------|----------|-----------|

ADAMA DICAMBA 480

SOLUTION

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF : Dicamba, présent sous forme de sel de diglycolamine480 g /L

N° D'ENREGISTREMENT : 35431 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



ATTENTION

POISON

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX

**Pour l'aide médicale d'urgence appeler PROPHARMA au 1.877.250.9291 (24 heures sur 24)
En cas de déversement, de fuite ou un incendie, appeler INFOTRAC au 1.800.535.5053 (24 heures sur 24).**

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300 – 191 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba R3B 0X1
1-855-264-6262

CONTENU NET : 1 – 1000 L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif si ingéré ou absorbé par la peau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Dégeler si le produit a gelé. Agiter avant l'usage.

Les applicateurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques. Pour les applications à la non-récolte des domaines, les applicateurs doivent aussi porter une combinaison.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures pour le traitement de l'orge, des bleuets nains, des graines de l'alpiste des canaries (*Phalaris canariensis*), du maïs de grande culture, des jachères, de l'avoine, des pâturages, de féтуque rouge, des seigle de printemps, des semis de graminées, des champs de chaume, de la jachère d'été et du blé (de printemps, blé dur).

Appliquer sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles ou des aires récréatives, est minimale. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Lessivage

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le dicamba peut causer une irritation grave des yeux et une irritation de la peau et des muqueuses. Les symptômes d'une exposition à de très fortes doses peuvent comprendre des étourdissements, une faiblesse musculaire, une perte d'appétit, une perte de poids, des vomissements, un ralentissement du rythme cardiaque, un souffle court, une excitation, une contraction des muscles, une dépression, une incontinence, une cyanose, des spasmes musculaires, un épuisement et une perte de voix.

Traiter selon les symptômes.

ÉLIMINATION

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

ENTREPOSAGE

1. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
2. Entreposer **ADAMA DICAMBA 480** uniquement dans son contenant d'origine, loin des autres pesticides ou engrais.
3. Garder le contenant fermé pour prévenir les déversements et la contamination.
4. Garder les emballages secs en tout temps.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.